

LIMOGES METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 AVRIL 2025

**Motion relative au projet d'EPR2 du Blayais - 10 000 emplois
garantis pendant 10 ans**

Afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050, le gouvernement a publié une nouvelle Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui a fait l'objet d'une concertation du public. Elle remplace la PPE de 2016 qui prévoyait la fermeture de 14 réacteurs nucléaires dont deux de la seule centrale nucléaire de Nouvelle-Aquitaine, celle du Blayais en Gironde. Elle acte la priorité donnée aux énergies renouvelables intermittentes, le maintien en fonctionnement des réacteurs du parc nucléaire jusqu'à 60 ans au moins et son développement pour répondre aux besoins du pays en électricité pilotable et bas carbone avec l'objectif de réussir la transition énergétique.

Considérant :

- le rôle prépondérant de la centrale du Blayais dans l'alimentation électrique d'une majorité du territoire régional ;
- la stratégie nationale de relance du nucléaire annoncée par le gouvernement visant à renforcer la production d'énergie décarbonée et sécuriser l'approvisionnement énergétique du pays ;
- la volonté d'EDF de développer de nouveaux réacteurs de type EPR2 sur plusieurs sites en France, dont celui du Blayais, afin d'accompagner la transition énergétique et de renforcer la production électrique bas carbone ;
- l'importance de l'indépendance énergétique et de la sécurité d'approvisionnement pour répondre aux besoins croissants des territoires et des acteurs économiques ;
- les enjeux environnementaux, industriels et socio-économiques liés à ce projet, notamment en matière de création d'emplois, de développement des compétences et de structuration d'une filière industrielle régionale ;
- l'impact considérable de ce projet sur l'emploi local, avec la création de milliers de postes directs et indirects, favorisant le dynamisme économique et l'attractivité du territoire ;
- la nécessité d'une concertation approfondie avec les élus locaux, les citoyens et les acteurs économiques pour assurer l'adhésion et l'acceptabilité du projet ;
- les motions analogues adoptées par d'autres collectivités territoriales du territoire, au-devant desquelles la Région Nouvelle-Aquitaine (motion adoptée le 17 mars 2025), les communautés de communes concernées, la Chambre de commerce et d'industrie de la Gironde et plusieurs organisations économiques et consulaires qui témoignent des enjeux majeurs du dossier ;

Il vous est demandé :

- d'apporter votre soutien à la candidature du site du Blayais pour accueillir une paire de réacteurs EPR2 ;
- de demander à l'État et à EDF de garantir une information transparente et une concertation approfondie avec l'ensemble des parties prenantes locales ;
- d'exiger que les retombées économiques et sociales du projet bénéficient en priorité aux entreprises régionales et aux néo-aquitains ;
- de mettre l'accent sur l'importance de développer des programmes de formation pour accompagner la montée en compétence des entreprises locales et assurer la pérennité de l'emploi sur le territoire ;
- d'émettre le souhait que les investissements nécessaires en matière d'infrastructures, de formation et de développement territorial soient anticipés et accompagnés par l'État et les collectivités concernées ;
- de veiller à ce que les exigences environnementales et de sécurité les plus strictes soient appliquées pour garantir un développement énergétique durable et responsable ;
- de demander au Préfet de Région de créer et coordonner un comité stratégique et des groupes de travail dédiés : foncier, emploi et formation, planification territoriale.